

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 23 septembre 2024

Ouverture de la séance : 20h50

Secrétaire de séance : Jocelyne Basse

Absents excusés : Philippe DANIEL (pouvoir à Thierry COSSARD)
 Frédéric HENRY (pouvoir à Catherine BORGNE)
 Katia GILBERT (pouvoir à Isabelle OCCELLI)

ODJ : Convocation au CM distribuée le 16 septembre 2024.

1. **Approbation du CR du 24 juin 2024 :**
 Pas de remarque : Vote à l'unanimité

2. **BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE (DM 1-2024)**

Modification des sommes portées en Dépenses au budget du chapitre 012 (frais de personnel –masse salariale) au regard d'une insuffisance de crédits sur le poste « Personnel titulaire » et en considération des mouvements de personnel sur l'année en cours : intégration de personnel recruté en Contrat Unique d'Insertion (postes ATSEM) et de personnel contractuel (agent technique)

Intégration des opérations concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (Dépense et Recettes) et des Recettes perçues, insuffisamment budgétées (Taxe sur la consommation finale d'électricité et Dotation de Solidarité Rurale)

D'autres modifications budgétaires sur le chapitre 011 (dépenses générales de fonctionnement), qui ne nécessitent pas une délibération du conseil municipal, feront l'objet d'un certificat administratif pour intégrer des dépenses courantes supplémentaires (notamment celles précédemment prises en compte par le comité des fêtes), mais aussi des recettes (astreintes d'urbanisme).

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTEs	LIBELLES	MONTANTS	COMMENTAIRES
012	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 500,00 €	CIG et CNFPT
	6411	Rémunération personnel titulaire	5 500,00 €	
	6413	Rémunération personnel non titulaire	6 219,00 €	
	64162	Emplois d'avenir	8 500,00 €	2 CUI de 09 à 12/2024
	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	- 4 500,00 €	Charges sur comptes 6411 et 6413
	648	Autres charges de personnel	350,00 €	Visite médicale nouveaux agents
		TOTAL CHAPITRE 012	15 569,00 €	

014	7392221	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	4 669,00 €	FPIC
		TOTAL CHAPITRE 014	4 669,00 €	
		TOTAL GENERAL	20 238,00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES				
CHAPITRE	COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	COMMENTAIRES
73	73141	Taxe sur consommation finale électricité	4 400,00 €	
	732221	Fonds de péréquation ressources communes et intercommunales	13 838,00 €	FPIC
		TOTAL CHAPITRE 73	18 238,00 €	
74	741121	Dotation de solidarité rurale	2 000,00 €	
		TOTAL CHAPITRE 74	2 000,00 €	
		TOTAL GENERAL	20 238,00 €	

Approbation à l'unanimité

3. TABLEAU DES EFFECTIFS

Corrections effectuées pour :

Suppression du poste de Titulaire Agent Technique

Intégration sur l'emploi de Personnel Agent Technique Non titulaire à temps non complet de 2 postes supplémentaires avec le recrutement effectif de deux personnes en contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion) pour assurer les missions d'ATSEM sur l'école primaire septembre 2024 à juillet 2025

TITULAIRES - FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades	Catégorie	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	TOTAL
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe*	C	1	0	1

NON TITULAIRES – FILIERE TECHNIQUE

Grades	Catégorie	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	TOTAL
Agent technique**	C	1	3	4

* Secrétariat de mairie : Mme Christelle RAGON

**Agent technique polyvalent : M. Frédéric BEAUFILS

Restauration scolaire : Mme Sonia LANZICHER

Atsem : Mme Margaux GILLIOT

Mme Tania DESEILLE

Approbation à l'unanimité

4. PROTECTION SOCIALE PERSONNEL COMMUNAL : Prévoyance

Un décret de 2022 instaure au 01/01/2025 une obligation de participation obligatoire des collectivités territoriales à la cotisation payée par les agents quand ils adhèrent volontairement à un organisme de protection sociale pour couvrir le risque prévoyance-maintien de salaire. La participation minimum de la collectivité est fixée à 7€ par mois et par agent.

Le CIG a souscrit une convention de participation avec le groupe VYV pour la couverture et la gestion du risque Prévoyance pour une durée de 6 ans 2023-2029 et propose aux collectivités d'adhérer à cette convention moyennant un forfait annuel de 100€ pour frais de gestion des dossiers.

L'adhésion à cette convention et à sa mise en œuvre suppose la saisine préalable du Comité Social Territorial, ainsi que l'accord du conseil municipal pour signer ladite convention et intégrer les coûts correspondants dans les éléments budgétaires 2025.

Approbation à l'unanimité

5. TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Augmentation du prix du repas de 4,50€ (en vigueur depuis le 01/09/2022) à 5,00€ (application 1^{er} octobre 2024). Cette augmentation de 11,11% ne répercute que partiellement les hausses cumulées de 13,09% appliquées par le prestataire et non répercutées depuis le 01/09/2022.

Approbation à l'unanimité

6. ENQUÊTE PUBLIQUE /SITE PORT DE BRUYÈRES

Une enquête publique s'est déroulée du lundi 17 juin au mardi 16 juillet 2024 concernant l'installation sur le site de Bruyères sur Oise d'une plate-forme de réception, collecte-tri, et transit de déchets non dangereux de métaux ferreux, non-ferreux, de déchets électriques et électroniques, de déchets dangereux (batteries) et industriels « banals », exploitée par la société BORNES-RECYCLAGES.

L'enquête s'est effectuée en conformité avec les dispositions du code de l'environnement et des installations classées (ICPE) et a donné lieu à un rapport du commissaire-enquêteur. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport du commissaire-enquêteur sans formuler d'observations supplémentaires

7. SICTEUB : Adhésion de la commune de Châtenay en France

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune de Châtenay en France à la compétence Assainissement Non-Collectif du SICTEUB.

Informations diverses :

-Ecole : les effectifs sont de 46 enfants (Classe maternelle, en élémentaire), avec 3 départ annoncés. Les Atsem assistent l'enseignante en classe de maternelle et assurent les services périscolaires (garderies du matin et du soir, pause méridienne). Elles fonctionnent en alternance (1 semaine sur 2) sur les plages 7h15-16h00 et 10h00-18h45.

-Entretien de la commune : les travaux prioritaires sur espaces verts et espaces publics vont être définis et réalisés en concertation entre l'agent technique et les maires-adjoints.

Un devis a été demandé auprès d'un fournisseur pour une éventuelle prestation de déneigement de la commune si nécessaire.

-Ligne 100 : des difficultés de fonctionnement sont signalées ; absence de passages, retards, vitesse excessive des bus et incivilités des chauffeurs. Afin de pouvoir les faire remonter auprès d'Ile De France Mobilités, il est demandé aux usagers qui constatent ces irrégularités ou ces manquements de les signaler en mairie (courriel) en précisant les jours et heures de ces incidents

-Manifestations diverses :

-Retour sur la soirée Paëlla du samedi 21 septembre organisée par le comité des fêtes

-Une séance sur les chauves-souris est prévue le 11 octobre au soir dans le cadre de la construction de l'Atlas de la biodiversité de la commune

-Le Troc aux plantes est prévu le matin du 19 octobre et sera suivi d'un Rallye photographique organisé par le comité des fêtes

-La soirée Beaujolais du comité des fêtes est prévue le 22 novembre

-Marché de Noël en collaboration avec les parents d'élèves, le comité des Anciens et le comité de fêtes prévu le 7décembre

Fin de la séance à 22h30